



## Règlement financier

Brest le 2 juillet 2025

**Comptable : Mme LE GALL**  
**Téléphone : 02 98 45 17 70**

La majorité des familles règle les factures en dix mensualités. Ce mode de règlement permet un étalement des dépenses et facilite la gestion administrative pour l'établissement.

### Situation 1

Vous êtes nouveau parent dans l'établissement ou vous n'avez pas souhaité opter pour ce mode de règlement l'année passée. Si ce mode de paiement vous convient, vous voudrez bien compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint et le retourner accompagné d'un RIB **AVANT le lundi 18 août 2025 au service comptabilité**, à l'attention de Madame LE GALL.

**Un chèque correspondant à la mensualité de septembre doit être joint à la fiche « Règlement financier ».**

### Situation 2

Vous aviez choisi ce mode de règlement les années précédentes. Sans autre formalité de votre part, il sera reconduit à partir du 10 septembre 2025.

**Vous n'avez donc pas à remplir le mandat de prélèvement.**

### Vos enfants présents dans le groupe scolaire Javouhey Rive Droite

NOM	Prénom	Établissement	Classe

## Mensualités

Un tarif volontaire est proposé cette année. Ce tarif permet aux familles qui le souhaitent, d'apporter une aide supplémentaire tout en faisant preuve d'une solidarité à l'égard des familles à revenus modestes.

Merci d'indiquer votre choix en cochant la case correspondante

Sections	Tarif boursier <sup>(2)</sup>	Tarif de base <input type="checkbox"/>	Tarif volontaire <input type="checkbox"/>
Collège	67€	69€	72.40€
Lycée	79€	81€	85.30€
Sup <sup>(1)</sup>	120€	124€	130.66€

(1) Le chèque d'acompte de 120€ versé lors de l'inscription est déduit du montant annuel.

(2) Le tarif de base prévaut jusqu'à réception de la notification d'attribution des bourses

## Rappel

- ⇒ À ce montant mensuel peuvent s'ajouter des frais pour le voyage et le projet audio en BTS Communication.
- ⇒ Une réduction de 50% de la contribution des familles est accordée à partir du troisième enfant scolarisé dans le groupe scolaire Javouhey Rive-Droite.

Annexe 4 du contrat de scolarisation

**François BOULIC**

Directeur du groupe scolaire Javouhey Rive-Droite

---

2 et 4 rue du Rempart - CS 63816  
29238 BREST CEDEX 2  
accueil.amj@groupeamj.net  
Tél. 02 98 45 17 70 - Fax. 02 98 05 28 11

javouhey-brest.fr



## *MANDAT de Prélèvement SEPA*

*Document à remplir pour une première demande ou un changement d'IBAN*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC JAVOUHEY RIVE-DROITE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC JAVOUHEY RIVE-DROITE sis à BREST CEDEX 2.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

### Cadre réservé à la comptabilité

Code famille

Code FA.....

Numéro de mandat

Code RUM.....

### ➤ Vos coordonnées

NOM, prénom .....

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

### ➤ Votre banque

#### Coordonnées de votre compte

- Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

F  R

- Code international d'identification de votre banque – BIC

Nom et adresse de votre banque

### ➤ Votre Créancier

**OGEC JAVOUHEY RIVE-DROITE – 2 et 4 rue du Rempart – 29238 BREST CEDEX 2**  
**Identifiant ICS - FR68ZZZ281735**

### ➤ Le type de paiement

Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Date :

Signature :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (IBAN)**